
Trois principes de base pour l'organisation d'un chantier pour le contrôle l'érosion

Définir les aires de travail requises

- Prévoir l'emplacement des aires d'entreposage ;
- Déterminer les surfaces de circulation ;
- Limiter le déboisement et protéger les sols naturels (racines, litière) ;
- Délimiter ces zones par des clôtures et des rubans ;
- Faire les travaux par étapes sur les chantiers présentant plus de 2ha de sol perturbé.

Planifier le drainage des surfaces

- Comprendre le système de drainage naturel pour mieux adapter les mesures de prévention et d'atténuation ;
- Dériver les eaux de drainage naturelles de l'aire de travail ;
- Isoler et confiner les eaux de drainage de l'aire de travail pour limiter le transport des sédiments dans les cours d'eau ;
- Atténuer les vitesses de ruissellement ;
- Prévoir des zones d'interception des sédiments (bassin de sédimentation, barrières filtrantes) ;
- Atténuer à la source les zones d'érosion potentielles.

Se doter d'un plan de contrôle et de suivi

- Planifier les travaux en fonction des prévisions météorologiques et mettre en place les mesures de protection requises ;
- Vérifier et entretenir les mesures de contrôle après chaque averse.